

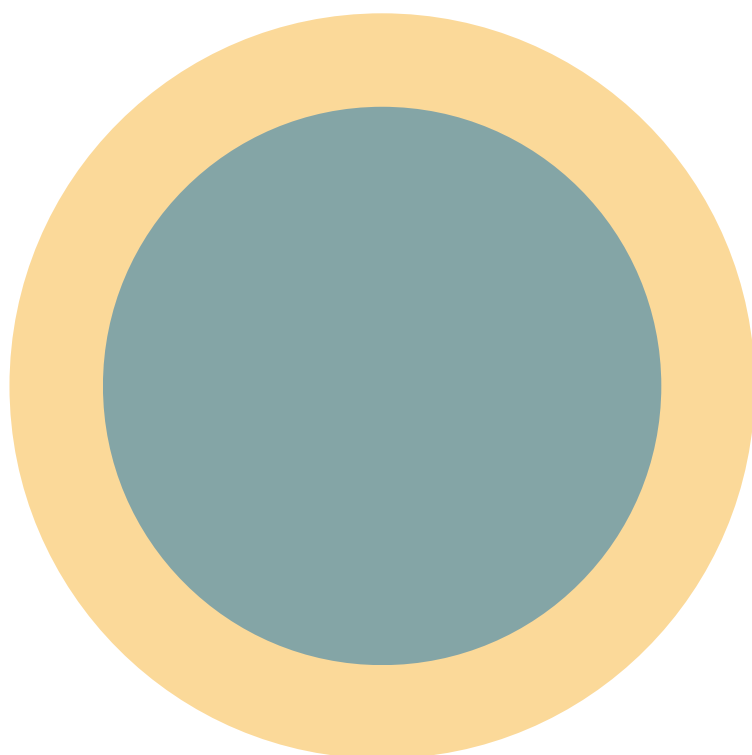
GUIDE PRATIQUE

Réservation d'un kiosque dans le Salon



TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	3
RÉSERVATION D'UN KIOSQUE	3
CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ET RÈGLEMENTS	4
EMPLACEMENT ET MATÉRIELS FOURNIS	5
TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT	5
PERSONNE RESSOURCE	6



PRÉAMBULE

Le Salon, initiative du Centre d'action bénévole de Rouyn-Noranda (CAB-RN), est un lieu rassembleur qui vise à briser l'isolement, soutenir les liens intergénérationnels et informer toutes les personnes sur des enjeux actuels qui les concernent.

Dans une ambiance chaleureuse et accessible, le Salon offre à la communauté l'opportunité de découvrir une diversité de services, de poser des questions, d'échanger et de s'outiller pour mieux faire face à sa réalité. Grâce à la mobilisation de partenaires communautaires, institutionnels et commerciaux, cet événement crée un espace informatif, inclusif et humain. La fréquentation annuelle est estimée entre 800 et 1 000 visiteurs, majoritairement des personnes âgées.

Ce guide pratique a été conçu pour vous accompagner dans la réservation et l'organisation de votre kiosque. Il rassemble toutes les informations nécessaires pour faciliter votre participation, maximiser votre visibilité et contribuer au succès de ce Salon rassembleur.

RÉSERVATION D'UN KIOSQUE

Toute personne souhaitant réserver un kiosque de visibilité doit envoyer sa demande à l'adresse suivante : salon@benevolern.com, en y incluant une brève description de son organisme ou entreprise ainsi que la thématique qu'elle souhaite promouvoir lors du kiosque.

Un lien vous sera ensuite transmis pour sélectionner les dates désirées.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ET RÈGLEMENTS

Les critères d'admissibilité

Pour participer au Salon à titre d'exposant, les organismes, entreprises ou institutions doivent proposer un contenu qui doit s'aligner avec les objectifs suivants : briser l'isolement, favoriser les liens intergénérationnels et informer sur des enjeux actuels tels que la santé, les droits, la sécurité ou les ressources disponibles.

Ce qui est accepté :

- Services, projets ou événements s'adressant aux aînés ;
- Initiatives communautaires, culturelles, sociales ou éducatives ;
- Ressources d'accompagnement, d'information ou de soutien ;
- Présentation d'activités favorisant le lien social et intergénérationnel ;
- Présentation de services sur les enjeux actuels : santé, droit, sécurité, etc.

Ce qui sera refusé :

- Promotion à caractère politique, idéologique ou religieux ;
- Contenu trompeur, non éthique ou en contradiction avec les valeurs du Salon ;
- Toute forme de sollicitation financière directe (collectes, ventes non autorisées, demandes de dons) ;

Les règlements

- Le contenu visuel doit être majoritairement en français, conformément à la Loi sur la langue officielle du Québec ;
- Les structures (panneaux, bannières) doivent respecter une hauteur maximale de 2 mètres et ne pas nuire à la circulation ;
- Le niveau sonore doit demeurer faible afin de préserver un climat propice aux échanges ;
- Les activités doivent se limiter à l'espace du kiosque ;
- La distribution de matériel promotionnel est autorisée, sans sollicitation financière ;
- La vente de produits ou services peut être autorisée sur demande écrite, transmise au moins 10 jours ouvrables avant le kiosque, avec justification, à l'adresse suivante : salon@benevolrn.com ;
- Les exposants sont responsables de leur matériel. Toute activité impliquant de l'équipement électrique ou des produits à consommer doit respecter les normes en vigueur ;
- Les messages doivent refléter les valeurs du Salon : respect, inclusion et intégrité. Aucune pression induite ne doit être exercée sur les visiteurs.

À noter que si un kiosque présente des éléments non conformes aux critères et/ou règlements établis, l'organisation se réserve le droit de demander son retrait immédiat, sans remboursement.

EMPLACEMENT ET MATÉRIELS FOURNIS

L'emplacement de chaque kiosque est attribué par l'organisation en fonction de la configuration de la salle et des besoins logistiques. Aucun déplacement de kiosque ne pourra être effectué sur place sans l'accord préalable de l'organisation.

Chaque exposant bénéficiera du matériel suivant : une table avec nappe et deux chaises.

Les heures allouées pour la tenue du kiosque se situe entre 9 h et 15 h. Chaque exposant est responsable de l'installation et du retrait de son espace, ainsi que de tout matériel supplémentaire qu'il apporte. À noter que la durée de présence peut être réduite selon les besoins ou la préférence de l'exposant.

Chaque exposant est aussi responsable de remettre l'emplacement comme il était à son arrivée.

TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

La participation est offerte gratuitement aux organismes à but non lucratif (OBNL). Les entreprises privées doivent s'acquitter d'un montant de 50 \$ par jour pour leur participation.

Pour les entreprises, une facture sera envoyée à l'adresse courriel communiquée lors de l'inscription. Le règlement devra être effectué conformément aux modalités précisées sur ladite facture.



DEVENEZ EXPOSANT !

Personne ressource :

Marie-Lyne Chaîné
Coordonnatrice des services
salon@benevolern.com
819 762-0515 poste 6

Le Salon

salon@benevolern.com
210, 9e rue
Rouyn-Noranda, QC
J9X 2C2

